



**TRIBUNE**  
Paris, le 21 mai 2019

## **Données agricoles en Europe : défendre notre valeur commune**

**Alors que cette semaine, près de 400 millions d'Européens voteront - pour ceux qui ne s'abstiendront pas -, le think tank Renaissance Numérique alerte quant au devenir d'une des politiques les plus emblématiques de nos institutions européennes, la Politique agricole commune (PAC), dans la compétition numérique mondiale.**

Le 9 avril dernier lors du Digital Day 2019, le Commissaire européen à l'Agriculture et au Développement rural, Phil Hogan, déclarait que le numérique sera au cœur de la future politique agricole, car il participe non seulement à améliorer la vie des agriculteurs, mais aussi à préserver l'environnement. Parmi les enjeux, la question des données numériques revêt une acuité particulière. D'une part, **les données sont un levier d'amélioration des conditions de travail des agriculteurs**, favorisant une juste rémunération par l'objectivation des prix de leur production, et soutenant des pratiques environnementales renouvelées. Indispensables pour le commerce en magasin et en ligne, les données rebattent également les cartes de la relation client à l'heure où les consommateurs achètent d'abord de l'information avant de disposer des produits. D'autre part, **les données agricoles sont également un objet de géopolitique majeur, avec un risque, si nous nous en trouvions dessaisis, de perdre en souveraineté**. Si les données sont exploitées par des acteurs privés étrangers ou des Etats tiers, l'information et la connaissance le seront aussi. Le risque de fuites de données est réel. Les acteurs qui se sont positionnés en amont dans cette nouvelle économie et ont une longueur d'avance, ne sont souvent ni Français ni Européens. L'Europe est le niveau pertinent pour pouvoir peser au niveau international entre les géants américains et asiatiques.

Alors que les discussions sur la future PAC (2021-2027) reprendront à l'issue de cette élection, il est regrettable de constater la faiblesse, si ce n'est l'absence de réflexion des groupes politiques en lice en ce domaine. Si le sujet de la transformation numérique est progressivement appréhendé par ce secteur, historiquement très technologique, en témoigne le projet de la prochaine PAC, les défis stratégiques posés par les données agricoles pâtissent encore par leur non maîtrise. Or, **il existe peu d'industries où l'on produit autant de données et depuis aussi longtemps**. Les données agricoles sont

aujourd'hui avant tout appréhendées dans leur usage final, notamment leur contribution au *monitoring* des cultures. Or, elles revêtent une valeur beaucoup plus diverse, dont leurs producteurs jusqu'aux consommateurs se retrouvent souvent écartés. Alors que cela fait de nombreuses années que le secteur connaît une période de troubles socio-économiques profonds et des crises sanitaires régulières qui ont entraîné une défiance croissante et persistante des consommateurs vis-à-vis du secteur agroalimentaire dans son ensemble, **il est plus que jamais nécessaire de rétablir l'équilibre sur la chaîne de valeur des données agricoles**. L'agriculture est également un lieu d'innovation, en témoigne le secteur de l'AgTech en pleine effervescence. Il est ainsi aussi question de notre devenir économique dans un marché mondial particulièrement concurrentiel. **L'Europe doit participer à revoir les modalités de gouvernance de ces données**. À l'instar de la PAC, elle a la capacité à réunir les parties prenantes pour cela.

**Le premier enjeu est de rendre compréhensible les bases juridiques de la circulation des données, afin qu'elles soient partagées par tous sur la chaîne de valeur agricole**. Sur le plan juridique, un cadre existe déjà. Toutefois, il est souvent mal maîtrisé, du fait de sa complexité et eu égard à la porosité des contextes dans le secteur agricole, notamment entre le caractère personnel ou non des données des agriculteurs. Cela nécessite un dialogue du secteur agricole avec des experts numériques et des experts juridiques des données. La compréhension et l'appréhension des enjeux juridiques ne se fera pas sans cet échange basé sur la confiance réciproque.

**Le deuxième enjeu est d'introduire de la transparence en matière de données dans les rapports commerciaux**. Les machines agricoles sont dotées de nombreux moyens technologiques de capture de données, dont certaines sont collectées durant la récolte et transmises en temps réel aux traders qui fixent le prix du blé fraîchement moissonné. Le secteur agricole est le second marché mondial de la robotique de services et les agriculteurs sont de grands utilisateurs d'applications mobiles professionnelles. Les données collectées permettent le développement de nombreux services, visant à l'amélioration et à la prédictibilité des rendements agricoles. Le risque est cependant que se développe une dépendance, une perte d'autonomie - de savoir et de valeur - des agriculteurs vis-à-vis de ces outils et des grands groupes qui les opèrent, si la gouvernance de ces données n'implique pas son producteur. La mauvaise connaissance du cadre juridique relatif aux données induit des rapports commerciaux potentiellement déséquilibrés entre les producteurs et ceux qui exploitent leurs données. Un effort de pédagogie volontariste est nécessaire à l'équilibre des forces. Certaines initiatives ont été prises, telles que la charte Data Agri de la FNSEA en France, mais les signataires sont encore peu nombreux et l'absence des acteurs dominants dans les signataires ainsi que les partis-pris juridiques, montrent les difficultés à répondre aux enjeux cruciaux.

L'urgence fait qu'il faut s'appuyer sur des solutions agiles qui recueillent l'assentiment du plus grand nombre. **Des initiatives de co-régulation pourraient être envisagées sur le plan juridique**. Il serait par exemple possible de prendre exemple sur l'esprit des récents grands textes européens, tels que le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Ils imposent aux acteurs un système, dit d'*accountability*, qui les obligent à rendre des comptes sur leurs modalités de traitement des données, et donc à se responsabiliser, tout en leur laissant une marge de liberté pour la mise en œuvre pratique des principes. La contrepartie

étant des sanctions importantes en cas de contrôle (jusqu'à 4% du chiffre d'affaires mondial annuel).

Le défi pour l'Europe ne se résume pas à la protection de ses données agricoles. **Un autre enjeu est celui de la valorisation de ces données.** C'est sûrement l'aspect aujourd'hui le plus mal appréhendé par les acteurs traditionnels du secteur. Des incitations pouvant être liées à la PAC pourraient encourager les acteurs à ouvrir leurs données et permettre ainsi d'enrichir la chaîne de valeur agro-alimentaire européenne. La Banque européenne d'investissement, qui vient de lancer un programme d'aide à destination des jeunes agriculteurs, pourrait fonder l'attribution de ces aides sur l'usage et le partage des données. **Le partage ne peut se faire que sur la base d'un système gagnant-gagnant.** Les agriculteurs seront motivés à digitaliser et partager leurs données si les marchés partagent avec eux en retour des données sur leurs produits : analytiques de vente, perceptions des consommateurs, comparaison avec d'autres agriculteurs sur les indices de production, etc.

Mais, seule, l'incitation au partage des données ne suffit pas. Pour partager les données et qu'elles produisent de la valeur, il faut surmonter un certain nombre d'obstacles. Tout d'abord, **il convient de produire des données de qualité, condition de leur exploitabilité.** La qualité des données, c'est disposer de données exhaustives par rapport au besoin de l'utilisateur, exactes (conformes à la réalité physique), standardisées (interprétables par tous de la même manière) et mises à jour à temps. Sans cette qualité, point de création de valeur. Un algorithme très performant qui traite des données de mauvaise qualité restituera des résultats de mauvaise qualité.

Pour rendre cela possible, **il faut garantir l'interopérabilité des systèmes d'information.** L'interopérabilité est liée à la portabilité des données, qui peuvent voyager sans obstacles et sans ressaisie d'un système d'information à l'autre, sans perte de détail, de niveau de compréhension. Elles peuvent être agrégées les unes aux autres, car elles ont été calibrées et normées dès leur création. Pour permettre à tous les acteurs de s'interconnecter et de créer de la valeur, il y aura nécessairement besoin de définir des règles communes, des standards pour maximiser les usages des données. L'absence actuelle de langage commun, et les logiques de systèmes propriétaires ne vont pas dans le bon sens. D'un point de vue politique, il y a un enjeu central à créer les conditions pour réussir cette liaison entre tous les acteurs, en portant une attention particulière aux investissements entrepris par chacun. Ces investissements vont permettre aux filières de produire des données et de les partager. Toutefois, ces investissements devront respecter un cahier des charges précis en termes d'interopérabilité, au risque d'exclure l'exploitant des dynamiques de filières à venir, voire d'empêcher leur avènement. **L'Europe pourrait encourager la mise en place de labels ou systèmes de certifications permettant d'une part de fédérer et d'autre part de réguler le marché, sur la base de ces standards.**

L'intérêt d'une initiative comme celle de la coopérative Terrena sur la valorisation de la traçabilité est sa capacité à passer à l'échelle, c'est-à-dire à être transposée à toutes les filières et aux marchés internationaux. Ainsi, en s'appuyant sur des standards et référentiels internationaux, Terrena offre à ses exploitants une liberté contractuelle : la liberté d'exploitation de leurs données à l'échelle mondiale, et *in fine*, la liberté d'écouler leur production sur les marchés mondiaux. C'est la compétitivité des filières européennes qui est

en jeu. C'est aussi le savoir-faire européen qui peut ainsi être mieux structuré et partagé sur l'ensemble de la chaîne, bien au-delà de nos frontières.

Nous lançons un appel aux décideurs français et européens pour qu'une vraie politique mêlant agriculture et exploitation des données, dont les piliers sont la qualité, l'interopérabilité et le partage, soit rapidement mise en place. Le temps n'est plus à la prise de conscience du potentiel de la révolution des données, mais à l'action !

Paul Bounaud, Responsable des filières agricoles et RHD chez GS1 France  
Marine Pouyat, Présidente de W Talents